



PROCES VERBAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
19 juillet 2016
A 20 h 30

Le mardi 19 juillet 2016 à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole ROZIER, Maire-Adjoint, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Cormeilles en Vexin (Val d'Oise).

Etaient présents : Mme Carole ROZIER, Mme Aline SAURET, M. Bernard VION, Mme Andrée FROMONT, Mme Marie-France FOURNIER, Mme Ann KING, Mme Muriel FREI, Mme Karine GAINON.

Absents excusés : M. Jacques BELLET, Mme Isabelle DESTELLE, Mme Catherine FLACONNECHE, Mme Geneviève MISLIN.

Absents : M. Daniel LE MOINE, M. Denis GUEDON, Mme Sandrine THEVENET.

Le procès-verbal du 19 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.
 Madame Mme Muriel FREI est élue secrétaire de séance suivant l'article 2121-15 du CGCT.

Madame Carole ROZIER ouvre la séance à 20 h 40, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

1- DEMANDE AIDE POUR SEJOUR VACANCES ADAPTEES

Une aide financière de trois cents euros (300 €) est accordée pour un séjour vacances adaptées.

2- CESSION A TITRE GRATUIT PARCELLE B n° 27 (delccas2016-12)

Le CCAS est propriétaire d'une parcelle de terrain non bâtie sur le territoire de la commune, d'une superficie de 8 856 m².

Ce terrain, classé en zones A et N du Plan Local d'Urbanisme, a vocation à faire l'objet d'un échange dans le cadre d'un projet d'installation d'un terrain multisports, avec un terrain classé ER n° 4, zone NI, cadastrées sections AE n° 92 d'une superficie de 5 214 m² et AE n° 93 d'une superficie de 266 m²,

La valeur vénale de la parcelle cadastrée section B n° 27 a été déterminée sur consultation des Domaines ; elle est établie à 1.89 € le m², soit 16 738 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de donner son accord à la cession envisagée à titre gratuit au profit de la commune.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AGREE la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée B n° 27 d'une superficie de 8 856 m² au profit de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer l'acte devant intervenir entre le CCAS et la Commune de Cormeilles-en-Vexin auprès de l'étude de Maitres MATEU & SANCHEZ, Notaires associés à Magny-en-Vexin,
- PRECISE que la prise en charge des frais d'acte incombera à la commune de Cormeilles-en-Vexin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

3- INFORMATION / QUESTIONS DIVERSES

- 3-1 Prévention routière – intervention du 27 mai 2016.
Rappel : invitation lancée à toutes personnes âgées de 65 ans et plus.
7 personnes inscrites.
Prestation décevante signalée par un membre du CCAS et participant à l'action.
Programme non préparé, absence de quiz et animations ludiques prévus non réalisés.

La Vice-Présidente du CCAS,
Carole ROZIER.